

*Pôle communication*  
Tél. : 24 66 40

Mardi 6 octobre 2015

## DOSSIER DE PRESSE

### Le projet éducatif en marche : construire l'avenir de notre École

**Le séminaire sur le projet éducatif se tiendra les 8 et 9 octobre à l'hôtel Le Méridien à Nouméa. La journée du 8 octobre sera consacrée à des ateliers de travail réunissant les professionnels du secteur, tandis que le vendredi 9 sera dédié à la restitution des travaux réalisés la veille.** Les réflexions issues de ce séminaire viendront nourrir le cadre du projet de délibération qui sera présenté au Congrès fin 2015. Cette nouvelle phase opérationnelle consiste à pointer et à prioriser les actions concrètes qui découleront de ce texte, et à définir le cadre d'intervention de chaque acteur. À terme, le projet de délibération donnera lieu à la signature d'une charte, dans laquelle chaque partenaire du monde éducatif se reconnaîtra, et dont le plan d'actions sera mis en œuvre à l'horizon 2016-2017.

#### **Retour sur la genèse du projet**

Le transfert des compétences de l'État vers la Nouvelle-Calédonie s'est organisé dès 2000, avec le transfert de l'enseignement primaire public, et s'est poursuivi en 2012, avec celui de l'enseignement primaire privé et de l'enseignement secondaire. Doter la Nouvelle-Calédonie d'une politique éducative et d'un cadre juridique était donc devenu indispensable.

La réflexion sur notre École a débuté dès 2002, avec le *Colloque sur la réussite et l'avenir de l'école calédonienne*, et s'est poursuivie en 2010, avec le *Grand débat sur l'avenir de l'école calédonienne*. Réunissant l'expression de plus de 3 700 personnes, ce dernier débat a constitué la matrice du projet éducatif. Les travaux de concertation ont ensuite repris en 2014, et le séminaire sur le projet éducatif constitue la concrétisation de ces nombreuses années de travail et de collaboration.

Ce projet enfin, s'inscrit dans la déclaration de politique générale de Philippe Germain, président du gouvernement - « *Nous voulons une société plus juste, plus ouverte, plus solidaire [...] d'où la nécessité d'un projet éducatif, fédérateur d'énergie et véritable levier du changement concerté* » - et s'articule autour de trois axes : l'école, lieu du rétablissement de l'égalité des chances, lieu de rencontre de toutes nos cultures et du renforcement du sens civique et moral.

## **Le projet éducatif : une démarche collaborative en trois étapes**

La démarche adoptée par le gouvernement pour bâtir le projet éducatif est avant tout une démarche de co-élaboration, avec un processus de large consultation qui associe depuis le début la communauté éducative, les groupes politiques et les autorités coutumières, les associations du secteur, mais aussi les institutions (gouvernement, provinces, communes). La logique intersectorielle a également été retenue, et des échanges ont eu lieu entre les référents du monde de la culture, de la jeunesse et de la formation professionnelle. À terme, ce projet a vocation à être la référence pour l'ensemble des acteurs du monde éducatif.

La première phase du projet, initiée en 2014 et 2015, a consisté à mettre en place une méthodologie de travail en accord avec l'ensemble des acteurs. Il a été décidé de permettre à chacun d'exprimer concrètement son analyse sur l'ensemble du champ éducatif.

La deuxième phase, qui s'est déroulée de mai à août 2015, s'est traduite par l'identification des actions concrètes à mettre en œuvre dans le projet éducatif. Cette phase s'est appuyée sur une plateforme collaborative en ligne, qui pour chaque axe à développer, permet d'accéder à un large fonds documentaire. Plus de 170 contributeurs (institutions, partenaires sociaux et syndicats, parents d'élèves, chefs d'établissements et associations) ont ainsi alimenté la plateforme par des commentaires, des contributions et des propositions d'actions.

Le projet est désormais entré dans sa troisième phase. À la lumière des propositions concrétisées en phase 2, un avant-projet de délibération a été rédigé. Philippe Raimbault, spécialiste du droit de l'éducation, directeur de l'Institut d'études politiques de Toulouse et professeur agrégé de droit public a apporté son expertise juridique à son élaboration. Le séminaire sur le projet éducatif organisé aujourd'hui a pour but de finaliser et de valider l'avant-projet de délibération qui sera complété lors du premier semestre 2016 par sa Charte d'application.

## **Un séminaire en deux temps**

Au cours de la journée du 8 octobre, chaque groupe de travail, animé par un pilote, va s'exprimer sur la partie du projet de délibération qui concerne sa thématique, et proposer au regard de celle-ci les actions concrètes à mettre en œuvre. La journée du 9 octobre sera consacrée à la restitution de ces travaux.

Les 12 ateliers organisés portent sur les thématiques suivantes :

- Le préambule du projet de délibération
- Le droit à l'éducation, l'obligation d'instruction et l'égalité de traitement
- L'identité de l'école calédonienne, les langues et la culture kanak, le service civique calédonien et la participation des élèves au fonctionnement des établissements
- La diversité des publics calédoniens : l'école de la réussite pour tous
- Les conditions de la réussite, une école ancrée dans son environnement, la promotion de la santé et le développement de l'élève
- Les défis du XXIème siècle : une école ouverte sur le monde
- L'école maternelle et l'école élémentaire
- Le collège
- Le lycée, l'enseignement professionnel, l'enseignement agricole et l'enseignement supérieur
- La communauté éducative

- Les établissements publics et privés
- Les collectivités, la Charte et les instances de pilotage

### **Calendrier**

- Saisine officielle du Comité consultatif de l'enseignement (enseignement primaire) et du Comité consultatif de l'éducation (enseignement secondaire) le 28 octobre 2015
- Décembre 2015 : délibération soumise au vote du Congrès
- 1<sup>er</sup> semestre 2016 : élaboration du plan d'actions contenu dans la Charte d'application
- 2016-2017 : mise en oeuvre des actions concrètes